

Association cantonale genevoise de football
Commission des juniors



71^e

Tournoi scolaire de football
2019

Règlement

Nouveautés : M6 = nouvelle catégorie (filles et garçons de 5^e et 6^e) ;

1 match = 1 mi-temps de 25 minutes sans changement de camp ;

Les vainqueurs des catégories M6 et M7 participent aussi aux finales suisses à Bâle (écoles publiques).

Avec l'accord du Département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse

Règlement

1. But

En accord avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la Commission du football scolaire de la Commission des juniors de l'Association cantonale genevoise de football organise chaque année un tournoi de football pour permettre aux élèves de pratiquer, dans un esprit sain, un sport qu'ils aiment, selon la devise "**Plaisir Engagement Respect**".

2. Condition de participation

a) **Ecoles publiques** : ce tournoi est réservé aux élèves de l'école primaire.

b) **Ecoles privées** : les écoles privées peuvent être autorisées à participer, à concurrence d'au **maximum 2 équipes dans les catégories mixtes exclusivement (M6-M7-M8)** et à condition de respecter les points 4 et 17 du présent règlement.

3. Dates

Les matchs sont fixés aux dates suivantes :

Journée de qualification :

Rive gauche – mardi 26 mars 2019
(Date de réserve – mardi 09 avril 2019)

Rive droite – mardi 02 avril 2019
(Date de réserve – mardi 16 avril 2019)

Journée des finales : mercredi 15 mai 2019

Finale suisse (Crédit Suisse Cup) : 12 juin 2019.

4. Catégories

a) Ecoles publiques :

Les équipes sont réparties en 5 catégories :

Catégorie M6 : filles et garçons de 5^e et/ou 6^e année.

Catégorie M7 : filles et garçons de 6^e et/ou 7^e année.

Catégorie M8 : filles et garçons de 7^e et/ou 8^e année.

Catégorie F8 : filles de 7^e et/ou 8^e année.

Catégorie G8 : garçons de 7^e et/ou 8^e année.

b) Ecoles privées :

Les équipes des écoles privées ne sont autorisées à participer que dans les catégories mixtes, selon les années de naissance suivantes :

Catégorie M6 : filles et garçons nés en 2010 et/ou 2009.

Catégorie M7 : filles et garçons nés en 2009 et/ou 2008.

Catégorie M8 : filles et garçons nés en 2008 et/ou 2007.

5. Equipes

Dans toutes les catégories, les équipes sont formées d'au minimum 10 joueurs (7 sur le terrain + 3 remplaçants).

Dans les **catégories mixtes**, M6, M7 et M8, les équipes doivent avoir en permanence au minimum 3 filles sur le terrain. **L'inscription d'au moins 4 filles** est donc obligatoire (minimum 1 remplaçante).

6. Composition des équipes

Un joueur ne peut pas être inscrit dans plus d'une équipe.

Dans toutes les catégories, les équipes sont composées d'élèves de deux classes au maximum et provenant **d'une même école**.

7. Responsable d'équipe

Chaque équipe est placée obligatoirement sous la responsabilité **d'un adulte** : l'enseignant ou un adulte rattaché à l'enseignement primaire (maître de sport, enseignant complémentaire ou spécialiste, membre du parascolaire, concierge, ...) et **agréé par la direction**.

L'équipe non accompagnée est sanctionnée par la Commission.

8. Terrains et durée des matchs

Les matchs se disputent sur les terrains des stades municipaux et/ou communaux.

La durée des rencontres est de **une fois 25 minutes, sans changement de camp.**

9. Formule du tournoi

a) Journée de qualification :

Les équipes de chaque catégorie sont réparties en plusieurs groupes et jouent les unes contre les autres. Après les matchs de qualification, un classement est établi dans chaque groupe selon le barème suivant : match gagné = 3 points, nul = 1 point, perdu = 0 point.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées de la façon suivante :

1. Différence de buts (buts marqués - buts reçus)
2. Résultat de la confrontation directe
3. Ratio points obtenus / nombre de matchs
4. Résultat au classement Fair-play
5. Tirage au sort.

b) Journée des finales :

En cas de match nul lors de ces rencontres éliminatoires : **prolongation** d'une fois 10 minutes, puis tirs alternés de **3 penaltys** (tirs au but), par trois joueurs différents. Seuls le gardien et les joueurs ayant terminé le match peuvent participer à la séance de tirs au but.

Si l'égalité subsiste, poursuite des penaltys jusqu'à la décision (« mort subite »).

10. Informations, convocations et résultats

La liste des équipes inscrites, l'horaire détaillé des matchs, ainsi que les résultats sont publiés sur Internet, à l'adresse du site du tournoi scolaire de football :

<https://www.tsf-geneve.ch>

Sur ce site figurent également toutes les informations et autres documents utiles : foire aux questions, règlement, feuille de match, ...

Aucune convocation n'est envoyée aux équipes inscrites.

11. Feuille d'inscription – Liste d'équipe

Chaque jour de match, le capitaine remet au responsable de stade une copie de la liste remplie lors de l'inscription de l'équipe. Cette liste comporte les noms de tous les joueurs, des remplaçants et de l'adulte responsable. Elle doit correspondre aux participants effectivement présents ce jour-là.

Tout recours à un joueur n'y figurant pas entraîne la disqualification de l'équipe.

12. Responsabilité des stades et arbitrage

La responsabilité des stades et l'arbitrage sont assurés par des collaborateurs bénévoles et par les arbitres fournis par les écoles lors des inscriptions. Il s'agit d'un enseignant ou parent ou autre personne accompagnant une équipe de l'école, mais n'étant pas elle-même responsable d'équipe. Cette personne n'a pas à avoir suivi un cours d'arbitrage, il suffit qu'elle s'intéresse au football et en connaisse les règles essentielles.

En cas de non présentation de l'arbitre le jour de sa convocation, la Commission se réserve le droit de sanctionner toutes les équipes de l'école par une défaite 3-0 (forfait).

13. Tenue

Les équipes se présentent en tenue de sport : maillot, short et chaussures de gym ou souliers de football à multicrampons moulés dans la semelle. Les chaussures avec crampons interchangeables sont interdites.

L'usage d'un équipement uniforme est recommandé. Au besoin, les équipes sont distinguées par des T-shirts ou des dossards.

Le port de protège-tibias n'est pas obligatoire mais vivement recommandé.

14. Renvois

En cas de mauvais temps, le No de tél. 1600 (rubrique 2-sport) renseigne la veille dès 15h00, sur le maintien ou le renvoi des matchs.

Dans ce cas, les rencontres renvoyées se jouent à la date de réserve prévue par le calendrier (cf. point 3).

Aucun renvoi n'est possible pour la journée des finales.

15. Règles de jeu spécifiques

Les règles officielles de l'ASF du jeu à 7 (juniors E) sont appliquées, à l'exception des suivantes :

- a) En cas de coup de pied de but ou de coup franc dans la surface de réparation, le gardien peut, s'il le désire, effectuer la remise en jeu à la main.
- b) Aucun dégagement du gardien, ne peut dépasser directement la ligne médiane.
- c) La durée d'une punition temporaire est de 5 minutes.

16. Challenges

Un challenge est attribué pour une année au vainqueur cantonal de chaque catégorie. Ce challenge, placé sous la responsabilité de l'école dont l'équipe est récompensée, doit être restitué à la Commission du football scolaire dans le délai indiqué. En cas de perte ou de détérioration, le challenge est facturé.

17. Assurance

Les élèves de l'enseignement public sont assurés contre les accidents au même titre qu'à l'école.

Pour les écoles privées, les directions certifient par le biais de leur inscription électronique, que

tous les élèves inscrits sont assurés contre les accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols. Les participants doivent prendre toutes les précautions utiles à ce sujet.

18. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au responsable du stade qui la transmet avec son préavis à la Commission du football scolaire. Celle-ci décide en dernier recours.

19. Finale suisse des écoliers (coupe Crédit Suisse)

Cette compétition n'est ouverte qu'aux **écoles de l'enseignement public**.

Pour autant que leur classement au challenge fair-play soit satisfaisant, les équipes victorieuses de leur catégorie sont appelées à participer à cette finale le 12 juin 2019 à Bâle.

La finale suisse des écoliers ne concerne pas la catégorie M8.

20. Disposition finale

La Commission du football scolaire est seule qualifiée pour modifier le présent règlement et pour trancher, sans recours possible, les cas non prévus.

Commission du football scolaire

Raphaël POLIER
président

Yann BERNARDINI – Kevin MONBARON

David TEIXEIRA – Julien VILLIOT